

Conseil municipal du 25 juillet 2020

Election des adjoint-es

1-(23059). Election des adjoint-es

Liste des 22 adjoint-es et leurs délégations :

MARTIN Elisa : Quartiers populaires et égalité républicaine

NAMUR Gilles : Nature en ville, espaces public, biodiversité et fraîcheur

LHEUREUX Lucille : Culture[s]

SABRI Hakim : Finances et comptabilité écologique

PETERS Isabelle : Maire adjointe du Secteur 5

ALLOTO Maxence : Commerces, artisanat, économie locale et vitalité de proximité

AGOBIAN Anouche : Maire adjointe du Secteur 3

Administration générale et questure

BERTRAND Olivier : Maire adjoint du Secteur 1

BELAIR Margot : Maire adjointe du Secteur 4

CONFESSON Alan : Maire adjoint du Secteur 2

PANTEL Chloé : Maire adjointe du Secteur 6

BACK Antoine : Risques, prospective, évaluation et nouveaux indicateurs, stratégie alimentaire

BRETTON Annabelle : Education populaire, jeunesse et démocratie ouverte

CARROZ Emmanuel : Mémoire, migrations et coopérations internationales

CAPDEPON Kheira : Aîné-es, aidant-es et intergénérationnel

FRISTOT Vincent : Transition énergétique et immobilier municipal

Contentieux, pré-contentieux

GARNIER Christine : Ecoles

JUVEN Pierre-André : Urbanisme et santé

MENNETRIER Céline : Sports

KADA Nicolas : Coordination de l'action sociale et Vice-Président du CCAS

TAVEL Maud : Tranquillité publique et temps de la ville

MERIAUX Pierre : Personnel

Une situation financière stable, la Ville prête pour accélérer les transitions

6-(22606). FINANCES : Budget principal - Compte administratif 2019



Le compte administratif de la Ville est l'occasion de revenir sur le budget et les réalisations municipales de l'année précédente.

En 2019, comme chaque année depuis 2014, la priorité est donnée à l'éducation, qui représente le premier budget d'investissement : ouverture de l'école maternelle Florence Arthaud, extension et restructuration de l'école maternelle Buffon, des travaux de rénovation énergétique dans les écoles Elisée Chatin, Painlevé, Vallier et l'élémentaire Ampère, poursuite des travaux de l'école Marianne Cohn, démarrage des travaux d'extension de l'école Diderot et de la cour Clemenceau, le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+. 2019 est aussi l'année où la Ville a obtenu le label Ville amie des enfants et la Labellisation Cités éducatives. Le nombre d'ATSEM par classe a continué à augmenter (97%), les chantiers jeunes ont été mis en place, les clauses sanitaires des marchés de fournitures scolaires ont été revues pour limiter l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens, des travaux ont été menés pour limiter le gaspillage alimentaire, des études ont été lancées pour mettre fin à l'utilisation de barquettes en plastique par la cuisine centrale.

Côté culture, l'année a été marquée par l'ouverture du Théâtre Prémol, les expositions « Picasso-Au cœur des Ténèbres » au Musée et « Fascinants félins » au Museum, la gratuité des bibliothèques à partir du 1^{er} juillet dans le cadre de l'adoption du plan lecture, l'obtention de la 2^{ème} labellisation « Bibliothèque numérique référence » et le démarrage du chantier du rez-de-chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine...

Côté sports, des projets d'envergure tels que l'ouverture du centre sportif Jean-Philippe Motte, les travaux des stades Lesdiguières, Bachelard ou encore Clos d'Or permettant l'homologation des fédérations ont été menés...

Côté solidarités, le Pôle de Solidarités internationales a été ouvert, un Plan d'actions et de communication de la Ville et du CCAS a été lancé sur les drogues, la Caravane des droits est devenue opérationnelle, l'équipe juridique mobile s'est renforcée...

Côté aménagement du territoire, les réalisations sont aussi nombreuses, avec la poursuite du renouvellement urbain : à la Villeneuve avec la rénovation du parking Silo 1 des Trois quartiers, la réhabilitation du 60 Ouest Arlequin, la finalisation des espaces publics entre le 40 et 60 Arlequin ainsi qu'à Mistral avec la construction du centre de tri de la Poste, la réhabilitation des Trois tours et du Lys Rouge, la démolition des immeubles de la Cité du Drac qui laisseront la place à un grand talus planté de 700 arbres...

Côté ville durable, la Ville a poursuivi les transitions avec la mise en place du tri sur les marchés et du tri sélectif sur 10 sites municipaux dont l'Hôtel de Ville, la création du marché Chavant et la rénovation du marché de l'Estacade.

2019 c'est aussi l'obtention du prix du Baromètre AFNOR Accueil et Relations usagers, l'obtention du label Cit'ergie GOLD, le podium de la Ville la plus accessible de France décerné par l'Association des Paralysés de France, la poursuite des ateliers citoyens avec des propositions notamment sur la revitalisation des commerces de proximité et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la réalisation de nombreux projets du Budget participatif (*Le Lieu, Un pas vers l'eau...*), la 2^e Biennale des Villes en Transition qui a rassemblé 50 000 visiteuses et visiteurs, la Coupe du monde de foot féminine, le 75^e anniversaire de la Libération de la France, la Fête des Tuiles, le Cabaret Frappé, le lancement de la candidature de Grenoble capitale verte européenne 2022...

2019, c'est enfin tant de projets dans tous les quartiers, tous les jours avec des agent-es qui nettoient, embellissent, accueillent, protègent, développent, aident, orientent, inventent...

Tous ces projets, toutes ces réalisations de l'année 2019 sont traduits en éléments financiers dans le compte administratif qui a été voté. Ce compte administratif montre que le travail de sobriété et de refondation du service public a permis d'améliorer et consolider la situation financière de la ville, même si l'année 2019 bénéficie d'éléments exceptionnels, avec :

- Une épargne brute qui progresse de plus de 2 millions d'euros (pour s'établir à 30 millions).
- Une amélioration de l'autofinancement, qui a permis de limiter fortement le recours à l'emprunt (12,3 millions € contre 20 millions l'an passé).
- Une baisse de capacité de désendettement qui passe de 9.34 à 8.31 années.

Hakim Sabri, Adjoint aux Finances et à la Comptabilité écologique, déclare : « *La situation financière de la Ville poursuit son amélioration. Nous avons redressé l'épargne de gestion sans recourir à une hausse d'impôts, comme ont pu le faire d'autres communes. Aujourd'hui, le redressement est opéré. Education, sports, culture, démocratie locale... dans tous les domaines, Grenoble a amorcé les changements et investit pour l'avenir. Maintenant, accélérons les transitions !* »

Une prime exceptionnelle pour les agent-es mobilisé-es sur le terrain ou en présentiel pendant le confinement

15-(22696). PERSONNEL MUNICIPAL : Mesures rectificatives du Régime Indemnitaire et modalités d'attribution d'une prime exceptionnelle COVID-19.

La Ville de Grenoble a souhaité reconnaître l'investissement particulier d'un certain nombre d'agent-es mobilisé-es dans le cadre du plan de continuité d'activité, dans un contexte d'organisation du travail inédit et contraignant.

Cette prime concerne les agents de la Ville et du CCAS mobilisés dans le cadre du Plan de continuité d'activité en présentiel pour la période du 17 mars au 10 mai inclus, c'est-à-dire tous les agents qui ont dû pour les besoins du service public déroger à la règle nationale du confinement et qui ont été mobilisés sur le terrain (espace public) ou en présentiel (bureaux,

contact avec le public...), dans des conditions d'exercice des missions aménagées et contraignantes. Il s'agit d'un montant par jour de travail (correspondant à 7 heures) en présence physique.

Cette prime concerne des agent-es titulaires et contractuel-les sur emploi permanent et des agent-es non permanent-es relevant de tous les cadres d'emplois.

Le montant journalier à verser aux agent-es mobilisé-es sera de 30€ par jour dans la limite de 1 000 €.

Elisa Martin, Adjointe aux Quartiers populaires et à l'Egalité républicaine, déclare : « *Pendant toute la durée du confinement, les services municipaux sont restés mobilisés et solidaires pour nous permettre de traverser cet épisode dans les meilleures conditions. La Ville tient à remercier toutes les agentes et agents de leur engagement sans faille pour le service public, en particulier dans cette période singulière.*

Les agent-es des services publics essentiels tels que l'Etat civil, la propreté urbaine, l'hygiène, la sécurité, le CCAS (crèches, EHPAD, résidence autonomie...) ont été maintenus tout le long de la crise.

Les agent-es mobilisé-es sur le terrain ou en présentiel pendant cette période se verront gratifié-es d'une prime. »

Crise de la Covid19 : gratuité du périscolaire

35-(22439). AFFAIRES SCOLAIRES : Gratuité de l'accueil du périscolaire de 16h pour la période du 09 mars au 3 juillet et de la pause méridienne pendant la période de fermeture des écoles pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.



La crise sanitaire a conduit la Ville de Grenoble à modifier profondément le fonctionnement des écoles, et a eu des conséquences similaires sur la pause méridienne et le périscolaire. Dans ce contexte inédit,

la Ville de Grenoble a souhaité rendre gratuit le périscolaire de 16h du 09 mars au 03 juillet.

La facturation de la pause méridienne a quant à elle été interrompue le 16 mars lors de la fermeture des écoles et remise en place le 14 mai pour les enfants d'élémentaire et le 25 mai pour ceux de maternelle. Entre ces deux périodes, les enfants de personnel indispensable à la gestion de la crise du coronavirus accueillis dans les écoles ont pu bénéficier d'une pause méridienne gratuite.

Théâtre municipal : une tarification attractive pour élargir le public

48-(22832). AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre municipal – Tarifs des spectacles de la saison 2020-2021 et convention cadre de partenariat avec des structures socioéducatives en vue d'accueil de groupes de spectateurs.

Le Théâtre municipal de Grenoble (TMG) adopte une grille tarifaire simplifiée, en phase avec le nouveau projet.

Un seul et même projet qui se déploie sur les trois équipements (Grand théâtre, Théâtre 145 et Théâtre de Poche), et les plateaux seront choisis en fonction des besoins techniques du spectacle et de la jauge souhaitée. Le grand théâtre de la rue Berlioz ouvre ses portes aux créations de compagnies contemporaines, et s'intègre dans la démarche de soutien à la création portée par le Théâtre de Poche et le 145. C'est un aboutissement de l'évolution du projet du théâtre municipal, avec trois plateaux qui fonctionnent en résonance les uns avec les autres.

La Ville procède donc à une uniformisation des tarifs pour les trois équipements :

- Plein tarif : 16€ dans les trois lieux (au lieu de 18 à 30€ au Grand théâtre et 10€ au Théâtre 145 et au Théâtre de poche)
- Tarif pour les collectivités : 14€ (au lieu de 16 à 28€ au Grand théâtre, et 8€ au Théâtre 145 et au Théâtre de Poche). Ce tarif, jusque-là réservé aux comités d'entreprise, est élargi aux groupes de 10 personnes et plus, afin de pouvoir toucher un public plus large.
- Tarif collège et lycée (en sortie scolaire) : Les tarifs passent de 5€ à 8€, pour s'aligner sur le tarif moins de 26 ans du Théâtre de poche et du Théâtre 145.

L'objectif de ces modifications est d'élargir le public du TMG en touchant aussi bien des personnes qui ont l'habitude de fréquenter les salles que de nouvelles spectatrices et de nouveaux spectateurs, grâce à une tarification attractive.

D'autres évolutions par rapport à la saison 2019-2020 témoignent de cette volonté :

- Une attention particulière est portée aux personnes en situation de précarité : des tarifs spécifiques à 10€ sont proposés aux moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux et aux personnes en situation de handicap (ils étaient entre 8€ et 12€ auparavant).
- Le tarif dernière minute à 12€ sera dorénavant proposé dans les trois équipements (et non plus uniquement au Grand théâtre).
- Afin de toucher davantage les familles, un tarif spécifique pour 1 adulte (11€) et 1 ou plusieurs enfants de moins de 12 ans (à 5€) est proposé sur certains spectacles qui s'adressent plus particulièrement aux enfants. Ce tarif n'existait pas jusque-là.
- Un tarif de 5€ ou 12€ était jusqu'alors réservé aux organismes intermédiaires conventionnés et aux Maisons des habitant-es. Il est généralisé à 8€ dans les 3 lieux et sera élargi aux structures socioéducatives dont le projet est d'accompagner des groupes de spectatrices/spectateurs peu familiers des équipements culturels.

Enfin, dans le cadre de l'ambition d'élargissement de ses publics et afin de promouvoir les spectacles de sa programmation, le TMG souhaite mettre en place une convention cadre de partenariat avec les différentes structures (associations, foyers, structures d'insertion, etc.) dont le projet est d'accompagner des groupes, grâce à un tarif préférentiel, de nouvelles spectatrices et nouveaux spectateurs, qui n'ont pas l'habitude de fréquenter ces équipements.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare : « *Le théâtre municipal de Grenoble est un théâtre de service public engagé pour la création artistique, et sa diffusion au plus grand nombre. Son élaboration est née du dialogue entre la Ville de Grenoble et des acteurs culturels.*

Pour être en phase avec ces missions, le TMG adapte sa tarification pour la rendre plus attractive et accessible. Au-delà des tarifs plus solidaires, le Théâtre municipal ouvre encore plus grand ses portes en accueillant diverses structures du territoire (structures d'insertion, associations...). »

Solidarités : les douches municipales gratuites pour toutes et tous

65-(22880). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Instauration de la gratuité du service des douches municipales



Les douches municipales offrent un accès public à l'eau et à l'hygiène depuis la création du Bureau Municipal d'Hygiène en 1889.

Huit cabines dont une adaptée aux personnes à mobilité réduite accueillent ainsi 3000 à 4000 visites par an, un chiffre en augmentation presque constante depuis 10 ans.

C'est un des rares lieux d'accès à l'hygiène pour les sans-abris, avec l'accueil de jour Point d'Eau qui dispose de 4 douches.

Les douches constituent non seulement un moyen de se laver, mais aussi un lieu de repos, parfois d'échange et d'orientation sociale.

Depuis quelques années, la part des publics en très grande précarité, connaît une hausse importante. Ils représentent environ la moitié des visiteurs. Ils sont pour la plupart adressés par des associations.

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare : « *Pendant le confinement, le CCAS de la Ville, des associations et de nombreux volontaires se sont mobilisés pour assurer des distributions alimentaires aux plus précaires. Chaque jour, ce sont plus de mille paquets repas qui ont été distribués. La fréquentation des douches a plus que doublé durant cette période. La Ville a, dès le 17 mars, adopté la gratuité des douches municipales.*

Face à l'impact social de la crise sanitaire, la Ville amplifie les solidarités.

Dans l'esprit du Plan Municipal de Santé et du Contrat Local de Santé qui visent la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, les douches municipales deviennent gratuites, ainsi que la fourniture des serviettes, savons et / ou shampoing pour tous les usager-es. »

Covid19 : la Ville soutient la vitalité économique et associative

67-(22975). PATRIMOINE MUNICIPAL : Impact de la crise sanitaire COVID-19 sur les loyers et redevances d'occupation des locaux propriétés de la ville de Grenoble –Remises gracieuses.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la Ville a décidé de suspendre les loyers et redevances d'occupation qu'elle percevait des commerces, associations et activités impactées par la crise, si ceux-ci en font la demande. Afin de protéger avant tout les petites structures plus fragiles et plus impactées par la crise, une possibilité d'exonérations totales ou partielles des loyers et redevances reportés, a été décidée et étudiée au cas par cas.

La Ville va ainsi procéder à des exonérations exceptionnelles de loyers et redevances d'occupations pour des locaux dont elle propriétaire pour un montant total de 37 000 € sur le budget annexe activités économiques et de 20 000 euros sur le budget principal.

Vincent Fristot, Adjoint à la Transition énergétique, à l'Immobilier municipal et au Contentieux, déclare : *« La Ville se tient aux côtés des entreprises et des associations grenobloises, en particulier depuis le début de la crise sanitaire qui les a durement impacté, et pour la reprise d'activités, afin de permettre à notre territoire de retrouver toute sa vitalité économique et associative. »*

Amplifier la transition vers les énergies renouvelables

68-(22838). PATRIMOINE MUNICIPAL : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de l'école Jean Racine.

Suite à manifestation d'intérêt spontanée et à l'avis de publicité en date du 7 Février 2020, la Ville souhaite aujourd'hui autoriser la SAS Energ'Y Citoyennes à implanter une nouvelle centrale solaire photovoltaïque sur la toiture du Groupe Scolaire Racine.

Cette société a été créée en 2016 par des habitants de la Métropole et avec le soutien de Grenoble-Alpes Métropole et de la Ville de Grenoble, dans le but de développer la réalisation de centrales solaires photovoltaïques.

Elle comprend aujourd'hui 232 associés dont 91 Grenoblois (principalement des personnes physiques mais également des communes comme Eybens, Echirolles, Grenoble,...) et a déjà réalisé 15 centrales solaires réparties dans différentes communes de la Métropole, pour une puissance totale de plus de 280 kWc.

La nouvelle centrale à implanter sur la toiture du Groupe Scolaire Racine aura une surface d'environ 190 m² et viendra compléter la première centrale de 60 m² mise en place en 2018, afin de maximiser la valorisation de l'énergie solaire sur ce site. L'ensemble de ces deux équipements devrait à terme produire environ 55 MWh d'électricité renouvelable par an soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle du groupe scolaire.

Cette installation viendra donc compléter l'ensemble des centrales solaires photovoltaïques déjà mises en œuvre sur le patrimoine municipal, ce qui devrait permettre d'atteindre une puissance cumulée de près de 530 kWc dès la fin de l'année 2020. En contrepartie de la mise à disposition de la toiture, la SAS Energ'Y Citoyennes versera une redevance annuelle de 1€ par an par m² de toiture occupée, soit environ 190 €/an à ce stade du projet.

Vincent Fristot, Adjoint à la Transition énergétique, à l'Immobilier municipal et au Contentieux, déclare : *« la Ville de Grenoble s'engage pour le développement local d'installations d'énergies renouvelables : avec le réseau de chauffage urbain pour les bâtiments municipaux, l'achat d'électricité verte et de bio-méthane... Au total on estime que plus de 65% des consommations d'énergie des bâtiments municipaux sont issues de sources renouvelables.*

L'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de l'école Jean Racine est une nouvelle étape pour amplifier la transition vers les énergies renouvelables ! »

Restauration et de valorisation de la biodiversité : Réouverture des pelouses sèches de la Bastille

71-(22395). ENVIRONNEMENT : Gestion des espaces naturels de la Bastille : réouverture des pelouses sèches.

Le projet de réouverture des pelouses sèches de la Bastille a été retenu dans le cadre des contrats verts et bleus de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui visent à améliorer les continuités écologiques sur un territoire.

La Ville va ainsi rouvrir la pelouse «du sentier aux orchidées et papillons », située sur le flanc Est (0,6 ha), et la pelouse sèche du fort (0,6 ha).

Ce projet constitue l'un des volets du plan de gestion des espaces naturels de la Bastille, en cours d'élaboration suite au diagnostic de 2015 (LPO, Gentiana). Le site de la Bastille, d'une valeur écologique exceptionnelle, bénéficie d'une inscription au titre des « milieux naturels remarquables ». Certaines espèces inféodées aux pelouses sèches sont protégées à l'échelle régionale (zygène de l'herbe-aux-cerfs, et dix espèces patrimoniales floristiques) et à l'échelle nationale (Orchis de Provence).

Le projet a été initié à la suite du chantier de réouverture d'une partie de la « pelouse aux orchidées et papillons », en novembre 2018, mené avec les citoyens : un débroussaillage avait été organisé par le Conservatoire des Espaces Naturels -CEN- et Gentiana, en partenariat avec la Ville, dans le cadre de l'action « réouverture de pelouses sèches » du Contrat Vert et Bleu. L'enjeu est d'étendre cette action et de l'inscrire dans la durée.

Le projet de réouverture des pelouses sèches (annexe 1) a pour objectifs de :

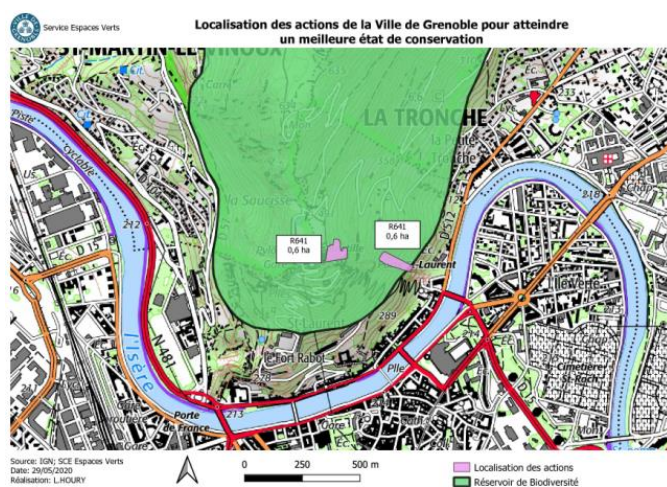
- Restaurer les habitats de pelouses sèches de la Bastille, qui se referment au fil des ans, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes,
- Préserver les espèces faunistiques et floristiques remarquables,
- Valoriser ces sites de proximité urbaine, lieux

pour les arbres, entretien par l'éco-pastoralisme,

- Supports et animations pédagogiques encadrées sur les pelouses sèches (valorisation de la richesse biologique et de l'importance de leur préservation, éco-pâturage...) : deux animations botaniques auprès du grand public, deux animations auprès des scolaires (2 classes), sur la faune et la flore,
- Etudes pour suivre et évaluer les effets de la réouverture des pelouses sur la faune (chiroptères, orthoptères) et la flore (indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

Pluri-partenaires, ce projet, porté par le Service Espaces Verts de la Ville, associe les associations naturalistes (LPO, Gentiana), les habitants, une entreprise de travaux et un éleveur. Il bénéficie de l'appui du CEN, grâce au Contrat Vert et Bleu. Il fait aussi appel au laboratoire d'écologie Alpine (LECA) de l'Université de Grenoble, afin d'exploiter les données faune-flore relevées sur le sentier aux orchidées (c'est l'une des placettes du profil de la Bastille-Rachais du projet Orchamp, pour la Zone Atelier Alpes).

Ces deux sites, destinés à servir de support pour sensibiliser divers publics à la biodiversité, sont inaccessibles. La clé de cadenas est mise à disposition des associations naturalistes. Elle le sera aussi pour la Maison de l'International, l'Université ou d'autres collectivités, pour des visites ponctuelles auprès du grand public, des scolaires ou étudiants, de délégations étrangères, etc., de manière à développer la valorisation du site sur le long terme.



de reconnexion avec la nature,

Il a été conçu pour favoriser une approche globale et concrète, sur la période 2019-2021 :

- Travaux de déboisement par chantier participatif pour les arbustes et par entreprise

Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, aux Espaces public, à la Biodiversité et à la Fraicheur, déclare : « Ce projet s'inscrit dans notre démarche de restauration et de valorisation de la biodiversité. En début d'année, une mare a été créée au centre horticole. Depuis le déconfinement, la Ville Grenoble privilégie une nouvelle approche avec peu d'intervention de l'homme : l'ensemble des parcs et jardins bénéficie d'un espace dédié à la gestion naturelle... Ensemble, préservons et restaurons durablement la biodiversité de notre ville, chérissons le vivant ! »